

LES FRAIS DÉDUCTIBLES DE VOTRE ENTREPRISE



LE CABINET PEPIT, C'EST :

01

Création
d'entreprise
OFFERTE



02

Un suivi
comptable
toute l'année



03

Établissement
du
Bilan



04

Des apps
de gestion
du futur





INTRODUCTION

Les frais déduits doivent être systématiquement dans l'intérêt de l'entreprise et liés à l'activité professionnelle.

→ Attention : Faire preuve de **bon sens** et être **raisonnable** sur les montants (faire en proportion du chiffre d'affaires).

Passage en revue des frais les plus courants pour le dirigeant (et/ou des personnes actives dans l'entreprise).

Si doute, n'hésitez pas à solliciter votre Expert comptable.

LES FRAIS DE BOUCHE

Restaurants

- ❑ Frais de repas pour invitation : client / prospects / partenaire
- ❑ Pas de limite de montant / frais réels / attention à la proportion quand même

Frais de repas du dirigeant

- ❑ La théorie : montant déductible = frais réels - 4,80€ (prix forfaitaire d'un repas pris à domicile)
- ❑ La pratique : on déduit tout dans la limite du raisonnable

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Transports

- ❑ Tous les frais de transports en commun dans le cadre de votre activité professionnelle sont déductibles (SNCF, RATP, avion, etc...)
- ❑ Les frais de péage et de parking sont également déductibles

Focus véhicule : plusieurs cas possibles sont à dissocier

- ❑ J'utilise mon véhicule personnel
- ❑ L'achat d'un véhicule
- ❑ La location ponctuelle ou long terme d'un véhicule

Frais de déplacement : Utilisation du véhicule personnel

Nécessité d'avoir une carte grise au nom du dirigeant

Détail des km parcourus à titre professionnel

CV	Moins de 5000 km	De 5001 à 20 000 km	Plus de 20 000 km
3	0,451 x km	(0,270 x km) + 906	0,315 x km
4	0,518 x km	(0,291 x km) + 1 136	0,349 x km
5	0,543 x km	(0,305 x km) + 1 188	0,364 x km
6	0,568 x km	(0,320 x km) + 1 244	0,382 x km
plus de 7	0,595 x km	(0,337 x km) + 1 288	0,401 x km

Frais de déplacement : Achat d'un véhicule

ATTENTION

Le prix d'achat déductible est le prix TTC si véhicule de tourisme et le prix HT si véhicule utilitaire.

La charge s'étale sur 5 ans.

Le montant maximal de déduction est fonction du taux d'émission de CO2 du véhicule.

- ❑ Les frais de carburant, d'assurance et entretien du véhicule sont déductibles sur la base des frais réels engagés.
- ❑ Faire attention à la Taxe sur les Véhicules de Société (TVS)

Frais de déplacement : Achat d'un véhicule

Taux d'émission	Déduction
Si < à 20g de CO2 par km	Déduction possible de 30 000€
Si < à 20g de CO2 par km	Déduction possible de 30 000€
Entre 20g et 60g de CO2 par km	Déduction possible de 20 300€
Entre 60 g et 155g de CO2 par km	18 300€
> 155g	9 900€

Frais de déplacement : Location d'un véhicule

TIPS

Frais de carburant, d'assurance et d'entretien (souvent compris dans les contrat de location) du véhicule sont déductibles sur la base des frais réels engagés.

❑ **Location ponctuelle** d'un véhicule pour une mission

Prix de la location est déduit : TTC si véhicule de tourisme / HT si véhicule utilitaire (LOA, leasing, crédit bail...)

❑ **Location longue durée** d'un véhicule par la société (LOA, leasing, crédit bail...)

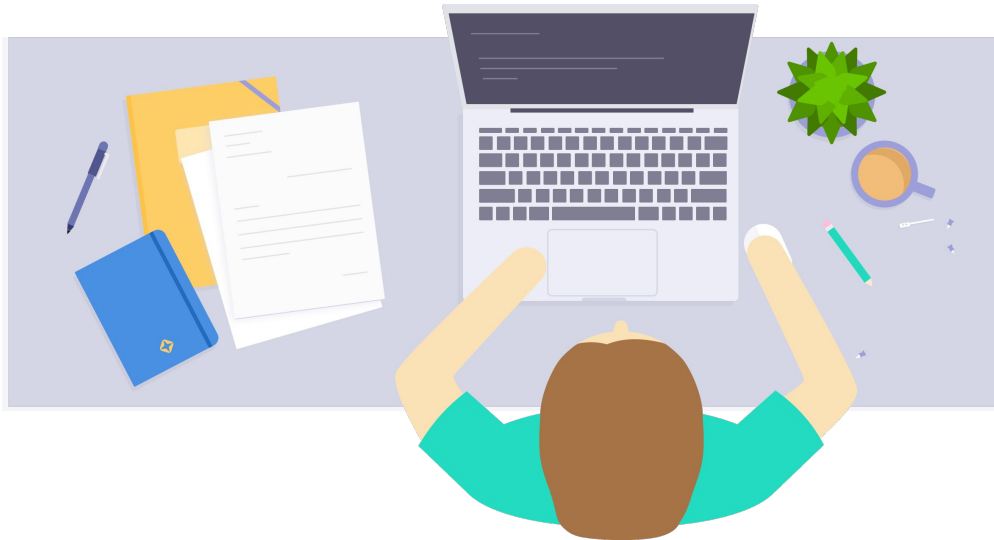
Les loyers sont déductibles dans la limite du barème vu précédemment.

ATTENTION

Si le premier loyer est majoré, la charge sera lissée sur la durée du crédit bail.

Frais de déplacement : Hébergement

Frais d'hôtel ou location d'appartement/maison liées à l'activité professionnelle : déductibles sur la base des frais réels engagés



Frais de locaux :

Plusieurs cas possibles :

- ❑ Si vous louez des bureaux/un local : loyer et charges déductibles
- ❑ Coworking : place en espace de coworking/centre d'affaires : déductible
- ❑ Si la société est domiciliée à votre domicile : une surface de bureau est forcément déclarée à l'administration ; elle conditionne le montant de la CFE

Possibilité de :

- ❑ Déduire un prorata des charges (électricité, gaz, eau, etc...) en fonction de la surface professionnelle déclarée
- ❑ Possibilité également de déduire un loyer (différence locataire / propriétaire)

ATTENTION

Les loyers perçus sont à déclarer sur votre impôt sur le revenu

Frais de communication :

Téléphone

Possibilité de déduire autant d'abonnements téléphoniques qu'il y a de personnes actives dans la société

Abonnement internet

Publicité

Sous toutes formes ; on line / off line

Site internet

Création du site internet, hébergement, maintenance

Matériel :

- ❑ Le matériel et le petit mobilier inférieur à 500€ HT, sont déductibles directement pour leur montant d'achat.
- ❑ Si le prix est supérieur à 500€ HT, la dépense sera étalée sur la durée d'amortissement.

ATTENTION

Pour le matériel en général, cela doit être cohérent avec le nombre de personnes actives dans l'entreprise (un téléphone portable par personne par exemple)

Frais de représentation :

- ❑ Toutes les professions nécessitant une tenue professionnelle peuvent déduire l'achat de cette tenue.

Ex : blouse de médecin, robe d'avocat, etc...

- ❑ La déductibilité de toute autre tenue pouvant être utilisée aussi bien dans la vie pro que perso, n'est pas forcément garantie.

Cadeaux clients :

- ❑ Ils sont autorisés dans l'intérêt de l'entreprise

ATTENTION

- ❑ Ne pas en abuser sinon cela va alerter l'administration fiscale

CESU préfinancés :

- ❑ Il s'agit d'un moyen de paiement permettant de financer des emplois à domicile ou des organismes de service à la personne.
- ❑ Service accessible aux dirigeants et aux salariés (s'il y en a)

ATTENTION

- ❑ Montant max déductible par bénéficiaire (salarié ou chef d'entreprise) : 1830€ / an

Pour plus d'infos :

Véronique Girard
veronique.girard@pepit.co

Pepit Nice

31 avenue Jean Médecin
04 93 53 06 06

Sophia-Antipolis

291 rue Albert Caquot
06 95 95 58 53

SUIVEZ-NOUS SUR :



www.pepit.co